

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.002

L'An deux Mille Seize, le 15 janvier, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 janvier 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 janvier 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry REGISTER, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par Mme Nelly SERRE
M. Gérard FILOCHE représenté par M. Didier QUENTIN
Mme Dominique BERGEROT représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par Eliane CIRAUD-LANOUE

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE
FIXATION DES TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} MAI 2016

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par délibération N°12.020 du 09 février 2012, le conseil municipal avait fixé les tarifs de la taxe de séjour forfaitaire applicable à compter du 1^{er} mai 2012.

La loi de finances N°2014-1654 du 29 décembre 2014 (décret N°2015-970 du 31 juillet 2015), a modifié l'alinéa III de l'article L 2333-41 relatif à l'abattement.

Désormais, le taux de l'abattement est compris entre 10 % et 50 %.

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer l'abattement de 50 % à l'ensemble des tarifs. Il est rappelé que les tarifs, quant à eux, restent les mêmes que ceux applicables à compter du 1^{er} mai 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la loi de finances 2014-1654 du 29 décembre 2014,
- Vu la délibération du Comité Directeur de l'Office Municipal du Tourisme du 30 novembre 2015,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de fixer les tarifs de la taxe de séjour forfaitaire par nuitée et par capacité d'accueil, à compter du 1^{er} mai 2016, comme suit :

Camping, Hôtellerie de plein air

- | | |
|----------------------|--------|
| • Camping non classé | 0,20 € |
| • Camping 1* et 2* | 0,20 € |
| • Camping 3* et 4 * | 0,45 € |

Hôtellerie traditionnelle

- | | |
|--------------------|--------|
| • Hôtel non classé | 0,35 € |
| • Hôtel 1 * | 0,50 € |
| • Hôtel 2 * | 0,65 € |
| • Hôtel 3* | 0,80 € |
| • Hôtel 4* | 1,10 € |

Meublés de tourisme

- | | |
|--------------------------------|--------|
| • Meublé non classé et chambre | 0,35 € |
| • Meublé 1* | 0,50 € |
| • Meublé 2* | 0,60 € |
| • Meublé 3* | 0,70 € |
| • Meublé 4* | 0,80 € |

- l'abattement est fixé à 50 % pour l'ensemble des catégories d'hébergement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 janvier 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENCO

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de
ROCHEFORT

Commune de
ROYAN

Objet
Tarifs taxe de séjour 2016

Date de convocation
16/11/15

Nombre de membres
en exercice : 23

Nombre de présents
Titulaires et suppléants
16

Nombre de suffrages exprimés
Titulaires ou suppléants
14

Quorum :
13 minimum

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Comité Directeur
de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN
Palais des Congrès CS 90061 17201 ROYAN CEDEX

REQU
10 DEC. 2015
SP

L'an Deux Mille Quinze, Le 30 novembre, le Comité Directeur de l'Office Municipal du Tourisme légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Didier QUENTIN.

. Présents :

Titulaires

. Mrs : J-P CLECH, B. GIRAUD, D. MOALLIC,
Y. CHASSEBOEUF, J. COLAS, T. DUBOIS, C. RIVALLIN

. Mmes : D. BARRAUD DUCHERON, D. BERGEROT, D.
GACHET, T. LEGROS GORDON'S, M-C. SEURAT

Suppléants

. Mrs : J-B LEVRIER, H. LE CAM

. Mmes : C. DE CHARRETTE, C. BARBARY

. Excusés :

. Mrs : Didier QUENTIN, Julien DURESSAY, Patrick
LE GUINIO, Patrick MARENGO, Philippe MENON, Jean-
Bernard PRUDENCIO, David PASSERAULT, Eric RICHARD

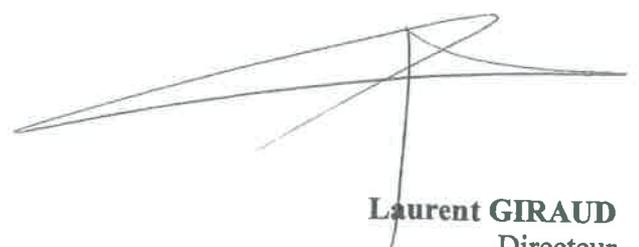
Mme : Maryline LAFITTE

OBJET :

✓ Après un vote, le Comité Directeur approuve à l'unanimité
les tarifs 2016 de la Taxe de séjour

✓ Annexe jointe.

Pour extrait certifié conforme,
A ROYAN, le 4 décembre 2015



Laurent GIRAUD
Directeur

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE 2016

HOTELLERIE

Classement	Tarif jour/pers	Période de Réf.	Moy. Pers par chambre	Taux d'abat.
NC	0,35	153	1,5	50%
1*	0,50	153	1,5	50%
2**	0,65	153	1,5	50%
3***	0,80	153	1,5	50%
4****	1,10	153	1,5	50%

HOTELLERIE DE PLEIN AIR

Classement	Tarif jour/pers	Période de Réf.	Moy. Pers par chambre	Taux d'abat.
NC	0,20	153	3	50%
1*	0,20	153	3	50%
2**	0,20	153	3	50%
3***	0,45	153	3	50%
4****	0,45	153	3	50%

LOCATIONS & AGENCES

Classement	Tarif jour/pers	Période de Réf.	Moy. Pers par chambre*	Taux d'abat.
chbres	0,35	153	1,5	50%
NC	0,35	153	2 ou 3	50%
1*	0,50	153	2 ou 3	50%
2**	0,60	153	2 ou 3	50%
3***	0,70	153	2 ou 3	50%
4****	0,80	153	2 ou 3	50%

* 3 pour les 5pers+